

Motion déposée par les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation et par les représentants des parents d'élèves au Conseil d'administration du 08 février 2010.

Les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation et des parents d'élèves au Collège de Baccarat réunis le 08 février 2010 ont pris connaissance de la D.G.H. attribuée par le Rectorat au collège pour l'année 2010-2011 et de la répartition des moyens par discipline qui en découle.

Ils déplorent que les heures postes diminuent de 18,5 heures alors que le nombre de divisions reste inchangé. Par conséquent, dès la rentrée 2010, non seulement les effectifs par divisions vont augmenter de manière anti-pédagogique, mais nombre d'enseignants n'auront plus de postes complets à Baccarat et seront obligés de travailler sur deux établissements. Tout ceci nous amène à nous interroger sur la qualité de formation offerte aux élèves et sur les conditions favorables et satisfaisantes face à des effectifs pléthoriques. Une fois de plus, l'aspect gestionnaire prend le pas sur le pédagogique.

Nous sommes tout à fait conscients que les budgets actuels alloués à l'Education Nationale ne nous permettent pas d'atteindre une situation satisfaisante néanmoins nécessaire. Ainsi, dans le but de préparer au mieux nos élèves à l'épreuve du DNB, à leur réussite, à une meilleure orientation et à un meilleur suivi personnalisé, il nous semble nécessaire d'ouvrir une division supplémentaire en classe de 3^o au demeurant impossible avec la DGH actuelle.

En outre, la mise en place de certains dispositifs (ATP, PPRE...) « consomment » des heures, il faut donc les accompagner par des moyens supplémentaires et non pas le faire au détriment des autres matières ou du nombre d'élèves par divisions. Ils ne doivent pas non plus être prélevés sur les groupes toutes matières confondues. Ces effectifs adaptés ne représentent en rien un confort pour les enseignants mais bien une nécessité absolue si l'on veut respecter les exigences spécifiques à leurs pratiques pédagogiques.

Le volume insuffisant de la DGH contraint donc notre collège à faire « des choix » qui dans tous les cas vont à l'encontre des besoins éducatifs. Nous serions donc prêts à mettre à profit ces heures en faveur de l'ouverture d'une division supplémentaire en classe de 3^o.

C'est pourquoi, à travers cette motion, les représentants d'enseignement et d'éducation, soutenus par l'ensemble de l'équipe pédagogique et les sections locales des syndicats, ainsi que les représentants des parents d'élèves, protestent contre l'insuffisance des moyens à répartir offerts par la DGH. Nous souhaiterions que le budget de l'Education Nationale soit abondé à la hauteur des besoins et que la dotation soit revue à la hausse afin que le collège puisse assurer l'ensemble de ses missions au service de la réussite des élèves.

Les représentants d'enseignement et d'éducation
et les représentants des parents d'élèves.